Un chien qui était sur le point de mourir de soif tournait autour d’un point d’eau. C’est alors que l'une des prostituées du peuple des enfants d’Israël le vit, elle décida de prendre son chausson afin de le remplir d’eau puis elle l’abreuva. Allah lui pardonna ses péchés grâce à son geste.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate : « Pendant qu’un homme parcourait un chemin, il eut une grande soif. Il trouva un puits et y descendit pour se désaltérer. Ensuite, il remonta et c’est alors qu’il vit un chien haleter en léchant le sable humide à cause de sa soif intense. L’homme s’est alors dit : " Ce chien a aussi soif que moi ! " Il redescendit donc dans le puits, remplit sa chaussure d’eau, la saisit entre ses dents, puis donna à boire au chien. Allah lui en sut gré et lui pardonna ses péchés. Les Compagnons demandèrent : " Ô Messager d’Allah ! Serons-nous [aussi] rétribués pour les bienfaits dispensés aux animaux ? " Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur répondit : " Oui ! Tout bienfait dispensé à un être vivant sera récompensé. " » Dans une autre version : « Allah lui en sut gré, Il lui pardonna ses péchés et ensuite Il le fit entrer au Paradis. » Et dans une autre version encore : « Un chien qui était sur le point de mourir de soif tournait autour d’un point d’eau. C’est alors que l'une des prostituées du peuple des enfants d’Israël le vit, elle décida de prendre son chausson afin de le remplir d’eau puis elle l’abreuva. Allah lui pardonna ses péchés grâce à son geste. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Au cours d’un voyage, un homme en chemin eut une grande soif. Il trouva un puits et il y descendit afin de se désaltérer. Ensuite, une fois sa soif étanchée, il remonta. C’est alors qu’il vit un chien haleter en léchant le sable humide à cause de sa soif intense. L’homme se dit alors : « Par Allah ! Ce chien a aussi soif que moi ! » Il redescendit donc dans le puits, remplit sa chaussure d’eau, la saisit entre ses dents, puis remonta en s’aidant de ses mains et donna à boire au chien. Après que cet homme eut abreuvé le chien, Allah lui sut gré de son geste, Il lui pardonna ses péchés et le fit entrer au Paradis. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) raconta cette histoire aux Compagnons, ils demandèrent : « Ô Messager d’Allah ! Serons-nous [aussi] rétribués pour les bienfaits dispensés aux animaux ? » C’est-à-dire : les animaux sont-ils aussi des causes permettant d'acquérir une récompense ? Le Prophète (sur lui la paix et le salut) leur répondit par l’affirmative en précisant : « Tout bienfait dispensé à un être vivant sera récompensé. » C’est-à-dire [ici] : le fait de l’abreuver. En effet, tout être vivant, tout organe a besoin d’eau. S’il n’y avait pas d’eau, alors chaque animal, chaque être, chaque organe dépérirait et finirait par mourir. Et dans une autre version, une prostituée issue du peuple des enfants d’Israël vit un chien tourner autour d’un point d’eau et qui était

sur le point de mourir de soif car incapable d'atteindre l’eau [qui s'y trouvait]. Elle décida alors de prendre son chausson afin de le remplir d’eau et ensuite elle l’abreuva. A la suite de cela, Allah lui pardonna ses péchés grâce à son geste.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10100